

REPRÉSENTATION DES RETRAITÉS

Rencontre de la présidente du Conseil du Trésor par l'ADR

Le 10 février 2006, quatre membres du Conseil d'administration de l'Association démocratique des retraités (ADR), mesdames Aline Couillard et Louise Racine et messieurs Rosaire Quévillon et Gaétan Morneau ont rencontré la Présidente du Conseil du Trésor, madame Monique Jérôme-Forget, accompagnée de messieurs Sébastien Lamoureux, directeur de son Cabinet et Sylvain Pelletier, directeur adjoint et agent de liaison.

Madame Aline Couillard, 1^{ère} Vice-présidente de l'ADR, a présenté le projet d'une constituante, élaboré par monsieur Rodrigue Dubé, président de l'ADR et son équipe, afin de permettre à tous les retraités des secteurs public et parapublic de nommer eux-mêmes leurs représentants aux comités de retraite et/ou au conseil d'administration de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA).

Les arguments avancés pour justifier la mise en place de cette constituante étaient fondés sur le droit qu'ont les retraités de gérer leurs fonds de retraite parce qu'ils ont investi dans ces fonds et sur la légitimité de désigner eux-mêmes leurs représentants parce que, comme l'a souligné monsieur Gaétan Morneau, les retraités n'ont pas signé leur mandat d'inaptitude au sujet de la gestion de leur fonds de retraite.

Monsieur Rosaire Quévillon a amicalement rappelé à madame Jérôme-Forget qu'elle a déjà affirmé que notre rente était du salaire différé. Cette dernière a convenu qu'il était normal que les retraités soient représentés par eux-mêmes sur les comités de retraite et/ou sur le conseil d'administration de la CARRA.

Madame Couillard a aussi démontré les conséquences, pour les retraités, d'une représentation inadéquate aux comités de retraite. Elle a cité quelques exemples de décisions qui auraient pu être différentes si les retraités y avaient pris part :

- la désindexation partielle de 3%, en 1982;
- la perte de leur part des surplus actuariels de leurs caisses;
- la ponction de 800 millions de dollars dans le fonds pour le financement des départs volontaires en 1997;
- la privation du fonds de 1,4 milliard de dollars par la baisse de cotisation des participants et du gouvernement, lors de la négociation de l'an 2000.

Madame Jérôme-Forget a prêté une oreille attentive à la revendication de ses interlocuteurs et a convenu que la représentation des retraités aux comités de gestion de leurs fonds est un dossier d'une très grande importance.